

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-158
Autorisation de voirie et interdiction de stationner " chemin Bretonne "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 25 septembre 2023, par laquelle l'entreprise ENSIO, 94 route de Lattes – 34430 SAINT-JEAN-DE-VEDAS, sollicite une autorisation de voirie et une autorisation de faire interdire le stationnement « chemin Bretonne », afin de permettre le déroulement des travaux de terrassement et raccordement pour le client ORANGE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Le permissionnaire est autorisé à effectuer les travaux de terrassement et raccordement électrique à partir du lundi 16 octobre 2023 à 08H00 pour une durée de 15 jours.

Article 2

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules est interdit « chemin Bretonne », à partir du lundi 16 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 05/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 05/10/2023

Puissalicon le 05/10/2023

Michel FARENC
Maire

